

// Espaces gérés en faveur de la biodiversité

Date de création :
7/12/2020

Mise à jour :
Décembre 2020

Quelle part du territoire régional est gérée en faveur de la biodiversité ? Quels en sont les enjeux ?

Les espaces gérés correspondent aux sites naturels faisant l'objet d'actions de restauration et d'entretien favorables à la biodiversité. Cela traduit l'effort collectif de l'État, des collectivités, des établissements publics, et des associations pour conserver la biodiversité régionale.

DÉFINITION & DESCRIPTION

Pourquoi gérer les milieux naturels* ?

La gestion des milieux naturels est une approche de la conservation de la biodiversité nécessitant la définition et la mise en œuvre de travaux favorables à la préservation de la faune, la flore et leurs habitats (y compris la non intervention). Sur les espaces naturels, la réalisation d'un document prévisionnel de référence est une étape indispensable à la mobilisation de savoir-faire et à la définition d'actions favorables à la biodiversité.

Les travaux préconisés peuvent correspondre à des techniques classiques (pâturage, fauche, bûcheronnage, etc...) dont la mise en œuvre est effectuée par des gestionnaires d'espaces naturels et des acteurs économiques (agriculteurs, forestiers, prestataires de service...) mais à des périodes d'intervention adaptées et avec certaines contraintes.

Qu'est ce qu'un espace géré en faveur de la biodiversité ?

Pour être qualifié d'« espace géré en faveur de la biodiversité », un site doit remplir quatre critères simultanément :

- 1/ **Avoir pour but principal la préservation de la biodiversité** (ou de la géodiversité**) ou a minima intégrer la préservation de la biodiversité (ou de la géodiversité) dans la gestion de l'espace (approche multifonctionnelle) ;
- 2/ **Posséder un document prévisionnel de référence** qui propose une méthode pour y parvenir (ex : plan de gestion, document d'objectifs, plan simple de gestion...) ;
- 3/ **Justifier, sur une durée définie, d'une maîtrise foncière ou d'usage ou d'une déclaration d'intérêt général**, permettant d'utiliser l'espace en gestion dans l'un des objectifs cités

*Milieu naturel : en fonction de la situation, du sol, du climat et des usages, la végétation s'exprime différemment sous forme de forêts, de prairies, de pelouses, de landes, de tourbières... À chacun de ces milieux correspond un cortège d'espèces animales et végétales parfois rares.

**Géodiversité : diversité géologiques (roches, minéraux, fossiles), géomorphologiques (relief) et pédologiques (sols).

précédemment :

4/ **Réaliser des actions concrètes de gestion** déclinées du document de référence (à noter que la non intervention est considérée comme une action concrète de gestion).

Les espaces gérés concernent donc des sites relevant de collectivités, des Conservatoires d'espaces naturels, des Espaces Naturels Sensibles, des Réserves Naturelles Nationales ou Régionales ou encore des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, pour lesquels existe un plan de gestion. En résumé, un espace géré n'implique pas nécessairement une protection réglementaire. Par contre, dans la plupart des cas, un espace protégé peut être considéré comme géré.

Depuis 2016, le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire, animateur du pôle Gestion de milieux naturels de l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB), collecte les données relatives aux espaces gérés auprès des gestionnaires (conseils départementaux, collectivités, Cen Loir-et-Cher, gestionnaires de réserves naturelles, Office national des forêts...) avec l'appui de l'État et du Conseil régional. Les informations sont centralisées et consultables sur l'annuaire des gestionnaires (cf. page internet de l'ORB).

Cet indicateur présente les espaces gérés en faveur de la biodiversité en Centre-Val de Loire, leur nombre, leur superficie et leur part régionale.



Fauche sur le plateau de Chabris

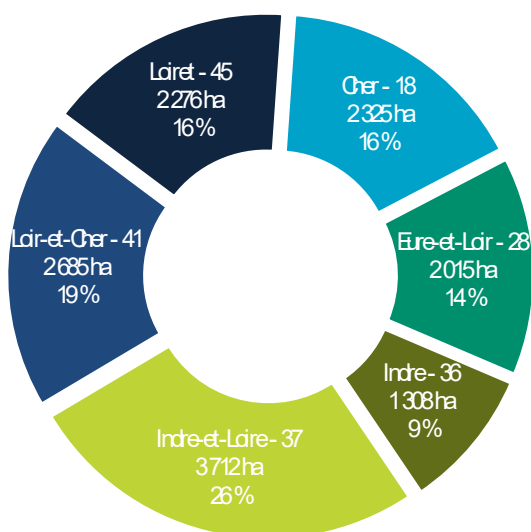
Les espaces gérés en chiffres

284

C'est le nombre d'espaces gérés en faveur de la biodiversité au 1^{er} septembre 2020.

14 321 ha

C'est la superficie correspondant à ces 284 sites, soit près de 1,5 fois la surface de Paris ou 5 fois la commune d'Orléans.

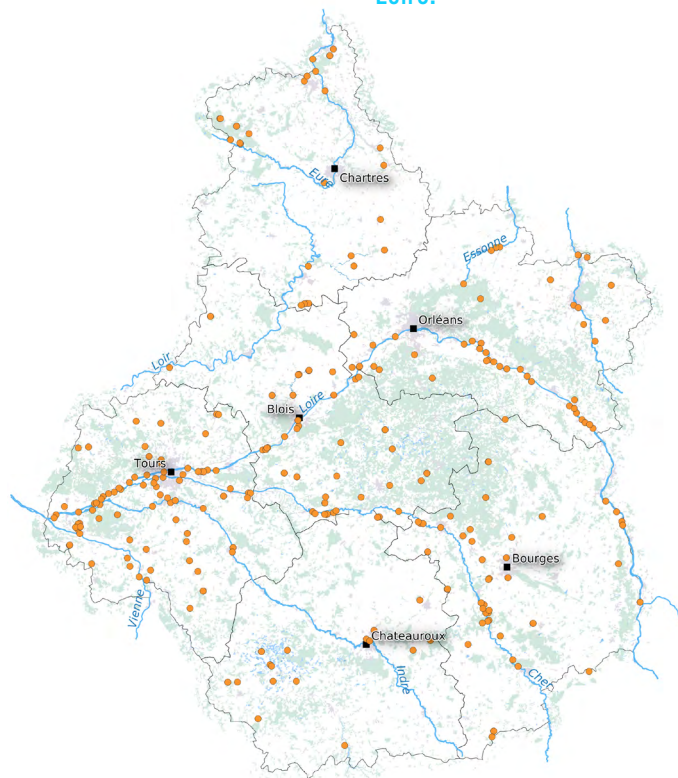


Répartition régionale de la surface (ha) d'espaces gérés en faveur de la biodiversité

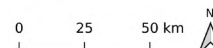


0,37%

de la surface de la région Centre-Val de Loire.



- Préfecture
- Espace géré en faveur de la biodiversité



Source: Cen Centre-Val de Loire, Dreal Centre-Val de Loire, Conseil régional, CD18, CD28, CD36, CD37, CD41, CD45, Cen 41, Corine Land Cover

Réalisation: Mickaël Lopez, septembre 2020

Le département d'Indre-et-Loire concentre la plus grande surface d'espaces gérés avec 3 712 ha soit 26 % de la surface totale gérée en région. A contrario, le département de l'Indre héberge des surfaces moindres avec 1 308 ha soit 9% de la surface totale.

Localisation des espaces gérés en faveur de la biodiversité au 1^{er} septembre 2020



LE PÂTURAGE EXTENSIF, UN MODE DE GESTION ADAPTÉ

Utilisé depuis des temps lointains, le pâturage extensif est un mode d'entretien des espaces naturels particulièrement bien adapté pour préserver la biodiversité des milieux ouverts (landes, prairies, pelouses, marais...) et les paysages.

Cette thématique a fait l'objet d'une journée technique des gestionnaires organisée par le Pôle Gestion des milieux naturels de l'ORB. Les retours d'expériences sont disponibles ici sur la [page dédiée du site de l'Observatoire](#).



ANALYSE

0,37 % de la surface du Centre-Val de Loire est gérée en faveur de la biodiversité. Cette part du territoire régional demeure faible mais très probablement sous-estimée.

Cet effort de conservation de la biodiversité est porté par différentes politiques publiques et privées :

- La stratégie nationale des aires protégées portée par l'État (Réserves Naturelles Nationales, Réserves biologiques dirigées ou intégrales, Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope) ;
- La politique Réserve Naturelle Régionale conduite par le Conseil régional ;
- La politique Espaces Naturels Sensibles menée par les six Conseils départementaux ;

- L'initiative publique de certaines collectivités ;
- Les initiatives associatives portées par les Conservatoires d'espaces naturels Centre-Val de Loire et Loir-et-Cher, par le réseau France Nature Environnement Centre-Val de Loire et la Ligue de protection des Oiseaux.

Pour la prochaine actualisation, il s'agira d'évaluer l'évolution des surfaces d'espaces gérés en faveur de la biodiversité.

LIMITES D'UTILISATION

Le recensement des espaces gérés en faveur de la biodiversité est loin d'être exhaustif, en effet la collecte des données auprès des collectivités (communes et EPCI) et des acteurs forestiers (CRPF et ONF) restent à développer pour améliorer la synthèse et son évaluation.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Sources des données :

La collecte et la gestion sont réalisées depuis 2016 par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire dans le cadre de l'activité du pôle Gestion des milieux naturels de l'ORB.

Les structures contributrices à ce projet sont l'État (DREAL), le Conseil régional, les conseils départementaux du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret, le Syndicat Mixte de l'Œuf, de la Rimarde et l'Essonne, le Conservatoire d'espaces naturels Loir-et-Cher, Indre Nature, le Comité départementale de protection de la nature et de l'environnement et Loiret Nature Environnement.

Les données sont stockées et visualisables dans l'annuaire des gestionnaires <https://anu-orb.cen-centrevaldeloire.org/app.php/login>.

Fréquence de mise à jour :

Tous les deux ans.

Échelle de constitution :

La région Centre-Val de Loire et les 6 départements qui la composent.

POUR EN SAVOIR +

Sur le site de l'ORB :

Indicateurs en lien : [Biodiversité, forêt et gestion durable](#) ; [Biodiversité, forêt et surfaces protégées \(+ accès aux autres indicateurs\)](#)

Rédacteurs :

Serge GRESSETTE et Mickael LOPEZ, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire, Laetitia Roger-Perrier Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire



MODALITÉS DE CALCUL

Précision : pour le calcul des surfaces, dans le cas où plusieurs sites gérés se chevauchent sur un même espace géographique, les géométries sont fusionnées en une seule entité.

Pour cet indicateur, sont calculées :

- La somme du nombre d'espaces gérés en faveur de la biodiversité par département puis au niveau régional ;
- La somme des superficies des espaces gérés en faveur de la biodiversité par département puis au niveau régional ;
- La part du territoire régional gérée en faveur de la biodiversité, selon la formule suivante :

$$\frac{\text{surface du territoire régional couverte par un site géré en faveur de la biodiversité}}{\text{surface du territoire régional}} \times 100$$

MÉTHODOLOGIE

Le concept d'« **espace géré en faveur de la biodiversité** » est une adaptation des travaux conduits en Rhône-Alpes (Collectif, 2007) et des états des lieux réalisés en 2009 et 2010 pour les départements du Cher et d'Eure-et-Loir (BLANC P. & DOITRAND R., 2009 et ALLARD B., 2010).

La définition d'un « **espace géré en faveur de la biodiversité** » a été révisée et validée à l'occasion de la réunion des gestionnaires du 24 juin 2015, organisée dans le cadre du **Pôle Gestion des milieux naturels**.

BIBLIOGRAPHIE

ALLARD B., 2010. – *État des lieux de la préservation des espaces naturels remarquables d'Eure-et-Loir*. – Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, Conseil général d'Eure-et-Loir, octobre 2010, 94 p. + annexes

BLANC P. & DOITRAND R., 2009. – *État des lieux du patrimoine naturel dans le département du Cher*. – Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, Conseil général du Cher, septembre 2009, 70 p. + annexes

Collectif, 2007. – *État des lieux de la préservation des espaces naturels remarquables de Rhône-Alpes*. – Région Rhône-Alpes, Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels, 67p.

Crédits photos : vaches normandes en-tête et pied de page © Isabelle Gravrand (Cen Centre-Val de Loire) ; page 1 - fauche plateau Chabris © Laurent Riollet ; page 2 - cheval camarguais © Michel Prévost (Cen Centre-Val de Loire) ; page 2 - berger © Nicolas Pointecouteau (Cen Bourgogne)

